REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 83/106 du 18/03/1983 /MTPS/DGTFP/DFP/2202

Portant intégration et nomination de Monsieur MAHOUNGOU Philippe, dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie 1, des services Administratifs et Financiers -SAF- (Administration Générale)-

(=-=-=-=-=-=-ooOoo-=-=-=-=-=-=

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ISAS : (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi n° 25/80 du 13/11/1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi n° 15/62 du 3/2/1962 portant statut général des fonctionnaires ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21/6/1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

DB (/u le décret n° 62/426 du 29/12/1962 fixant le statut des cadres de la catégorie A des Services Administratif et Financiers -SAF- ;

(/u le décret n° 62/130/MF du 9/5/1962 fixant le régime des remunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/195/FP du 5/7/1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;

(/u le décret n° 62/197/FP du 5/7/1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3/2/62 portant statut général des fonctionnaires ;

DCF (/u le décret n° 62/198/FP du 5/7/1962 relatif à la nomination et la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;

(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26/3/1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;

(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24/2/1967 règlementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes règlementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;

(/u le décret n° 74/470 du 31/12/1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5/7/1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 79/154 du 4/4/1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n° 80/644 du 28/12/1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

(/u le rectificatif n° 81/016 du 26/1/1981 au décret n° 80/644 du 28/12/1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

(/u le décret n° 81/017 du 26/1/1981 relatif aux intérims des Membres du Gouvernement ;

(/u le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

D E C R E T E

.../...

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions du décret n° 62/426 du 28/12/1962 susvisé, Monsieur MAHOUNGOU Philippe, né le 4/12/1948, à Bacou- titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées Cadres Bancaires et Financiers, obtenu à l'Université d'Orléans (France) est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers -SAF- (Administration Générale) et nommé au grade d'Administrateur des SAF Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des Finances.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORFC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 18 Mars 1983

Par Le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre

Colonel Louis SYLVAIN - GOMA.-

Le Ministre du Travail et
de la Prevoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-

Le Ministre des Finances,

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORFC	1
DGTFP/DFP	3
DFP, DST	2
DB	3
DCF	1
CF	2
DOSSIER	3
INTERESSE	1
SGCI/BC	2./